

Affichage : le 08/08/2023

**PV de la Commission de Gestion
des Compétitions du 22/07/23**

Présidence : M D Hary.

Présents : MM J-C Dagbert, C Fournier, J-M Hénon, S Mille, F Poret.

Excusé : M P Quéniart.

En préambule la commission proposera M S Mille pour le poste de secrétaire au prochain CD. La commission prend connaissance des différents courriers reçus depuis sa dernière réunion. Il apparaît que beaucoup ne tiennent pas compte des RG et des informations affichées sur notre site.

La commission prend connaissance des décisions de la commission d'appel du 18/07/23. A noter que le club de Elinghen Ferques poursuit avec un appel en Ligue donc nous ne pouvons finaliser les niveaux D3, D4 et D5

Encore des demandes de rétrogradation/refus d'accession, faut-il alourdir nos RG en limitant ces demandes à un seul niveau possible par saison ou si une demande est une rétrogradation de trois niveaux, l'équipe sera bloquée au niveau demandé durant trois saisons, ou mettre une amende financière comme la Ligue le fait

Le football est un sport collectif avec des notions de fair-play et cela commence déjà là par le respect des autres clubs. Nous pensons que le District est assez à votre écoute. Cela devient de plus en plus difficile pour la commission de suivre ces mouvements. Elle travaille pour vous et le fait en toute impartialité, aidons la dans cette tâche ingrate, mais captivante.

Cette saison tous les engagements (championnats et coupes) se sont fait dans Footclubs. Cela a été une réussite moyenne dans l'ensemble, surtout suite un petit manque d'attention lors des saisies.

Demande de rétrogradation :

Huby St Leu de D4 en D5, Pays de la Lys 3 de D3 en D6, Lumbres 3 de D3 en D6, Outreau 3 de D2 en D6, Calais Beau Marais 3 de D3 en D5, Calais Beau Marais 4 de D5 en D7, Oye Plage Futsal de D1 en D2 Futsal.

Rappel : ces équipes qui ont demandé une rétrogradation, directement ou pas, ne pourront accéder au niveau supérieur au terme de la saison 23/24 et ce quel que soit leur classement.

Non réengagement :

Etaples AS 4 qui accédait en D3, Lumbres 4 en D6, Setques 2 en D6 et Outreau 4 en D6.

Reprise d'activité :

Boisjean AS en senior.

Nouveau club :

Calais Pascal AFC : président M W Milhamont, secrétaire M S Mille, numéro d'affiliation 564613.

Inactivité déclarée et validée :

Vaudringhem US : pour la catégorie « senior ».

Wailly-Beaucamp FC : pour toutes les catégories.

Surques Escoeuilles pour les catégories U16 et U17.

Modification de Groupements :

Groupement Opale Foot : ajout de la catégorie U19.

Ne pourront accéder au niveau supérieur en fin de saison 2023/2024 :

D1 : Aucune.

D2 : Aucune.

D3 : Aucune.

D4 : Arques 3 (R), Blériot 3 (R), Pays de St Omer 4 (R).

D5 : Huby St Leu (DR), Le Portel St 3 (DR), Calais Beau Marais 3 (DR).

D6 : Pays de la Lys 3 (DR), Lumbres 3 (DR), Calais SO 2 (DR), Outreau 3 (DR).

D7 : Calais Beau Marais 4 (DR), Fruges 3 (R), Lys Aa Foot 5 (BE), Mametz 3 (BE), Nieurlet 2 (BE).

Futsal D1 : Aucune.

Futsal D2 : Oye Plage Futsal (DR).

Ces interdictions réglementaires font suite à un refus d'accession (R), une demande de rétrogradation (DR), directe ou en vérifiant les engagements des dits club, ou une équipe du club est « bloquée » (BE) au niveau immédiatement supérieur ou est au même niveau.

Engagements arrivés hors délai : Setques et Maresquel. Ces clubs se verront imputer l'amende prévue dans ce cas à notre barème financier.

Engagements non reçus à ce jour : Preures Zoteux, faute d'engagement saisi dans Footclubs dans les délais, la commission acte que ce club ne réengage pas d'équipe pour 2023/2024. A partir de ce jour si un engagement arrivait, les équipes seraient incorporées en D7 ou à 8 (F/G) ou D2 Futsal avec possibilité d'accession (sauf en à 8F/G) en fin de saison 2023/2024, ou au plus bas niveau pour les équipes jeunes.

Ententes enregistrées à ce jour :

U19 : aucune

U17 : Le Portel AP/Le Portel US, Bezinghem/Verchocq Ergny Herly.

U16 : aucune

U15 : Le Portel AP/Le Portel US, Landrethun le Nord/Hardinghen, Helfaut/Heuringhem, Wardrecques/Racquinghem, Camiers/Tubersent.

U14 : aucune.

U13 : Le Portel AP/Le Portel US, Hardinghen/Landrethun le Nord, Wardrecques/Racquinghem.

U11 : Le Portel AP/Le Portel US.

U9 : Le Portel AP/Le Portel US.

Les distances ont été contrôlées (25 kilomètres entre les deux clubs, plus courte Via Michelin). Il restera à vérifier si chacun des deux clubs a au moins un licencié dans la catégorie de l'entente. Cela sera fait début septembre, et si pas respecté l'entente sera déclarée caduque. Compte tenu que les engagements jeunes sont à faire pour le 01/08/23, ne peuvent être repris ci-dessous les clubs en infraction que par le manque d'une équipe senior. Attention une équipe senior à 8 (G ou F) ne compte que pour une 1/2 équipe.

Infraction Article 9 de l'Annexe 13 de nos RG : Après l'enregistrement des engagements, certains clubs ne répondent pas aux critères du nombre d'équipes seniors obligatoires à avoir. Ces clubs ont jusqu'au 1^{er} octobre 2023 pour se mettre en conformité par :

-l'ajout d'équipe(s) senior, jeunes ou féminines.

-l'engagement d'équipes U9 (une équipe U9 compte pour un ½ point dans le respect de certaines conditions), ainsi que les équipes à 8 seniors (G/F).

-il y aura encore possibilité d'engager des équipes U11/U13 en 2^{ème} phase pour se mettre en conformité mais elles ne compteront que pour un ½ point.

Cette situation sera revue à la fin de saison car un club **doit commencer et terminer** les compétitions avec ce nombre obligatoire d'équipes (ou ajout d'U11/U13 dès le début de la 2^{ème} phase).

Dans la liste ci-dessous entre les parenthèses figure le manque à combler :

1^{ère} saison d'infraction : Andres (1 senior), Auchy les Hesdin (1S), Blangy sur Ternoise (1S), Esquerdes (1S), Fillièvres (1S), Hallines (1S), Huby St Leu (1S), Humbert (1/2S), Landrethun les Ardres (1S), Le Portel AS (1S), Le Portel US (1S), Maresquel (1S), Offekerque (1S), Ste Marie Kerque (1S), Setques (1S), Thiembronne (1S), Tubersent (1S), Vieille Eglise (1/2S), Wail (1S), Wissant (1/2S)

Rappel : accession impossible pour l'équipe senior A en fin de saison 2023/2024 et ce quel que soit son classement.

2^{ème} saison (et plus) d'infraction : (rappel : accession impossible pour l'équipe senior A en fin de saison 2023/2024 et rétrogradation d'un niveau de division de cette équipe pour la saison 2024/2025 et ce quel que soit son classement).

Couleurs : Voir liste sur le site.

Terrains/Salles : La désignation d'une aire de jeu pour chaque équipe est obligatoire, certains clubs l'ont oubliée. L'amende prévue à notre barème financier pour absence de désignation du terrain sera imputée aux clubs.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire que ces affectations paraissent sur notre site.

Nous invitons les clubs à consulter le site (championnats, agenda) ou Footclubs pour connaître le terrain de jeu et la nature du revêtement.

En District, il n'y a pas de notion de terrain de repli. Pour le Foot à 11 (jeunes, seniors et seniors à 8 F/G), tout changement doit être validé par le District. Si cela fait suite à une dégradation subite de l'aire de jeu, un changement de terrain est possible si toutes les parties en présence sont d'accord (les deux équipes et le corps arbitral). Dans ce cas, cela doit être stipulé sur une feuille annexe et signée par les personnes responsables (arbitres, capitaines ou dirigeants). Pour le Foot à Effectif Réduit, merci de prévenir l'adversaire dans un délai raisonnable, et par la suite le District par mail sécurisé.

Certains clubs ne sont pas en conformité avec nos RG concernant le classement de leurs installations. Voire une interdiction d'utilisation du terrain, qu'arriverait-il en cas d'accident ? Nous invitons ces clubs à se rapprocher de notre commission des installations sportives pour étudier leur dossier, voire pour une application du dernier paragraphe de l'Article 100 de nos RG.

ATTENTION : à partir de cette saison si une rencontre est concernée par un arrêté municipal, le District peut déplacer la rencontre comme par le passé mais le District n'inversera pas la rencontre retour. Les frais d'arbitrage et la gestion de la tablette restent sous la responsabilité du club recevant à l'origine.

Concernant le classement du terrain par rapport au niveau de pratique de chaque équipe, le point sera fait une fois toutes les données saisies dans Foot2000 et fera l'objet d'un PV d'ici mi-septembre.

Déroghations horaires :

Il est rappelé que les dérogations accordées ne sont valables que pour les rencontres de championnat et ce pour toutes les catégories. Comme il est inscrit dans nos RG, plus aucune dérogation pour la saison ne sera accordée ou modifiée une fois ce PV affiché sur notre site, sauf erreur rédactionnelle de notre part.

Certaines équipes Jeunes à 11, souhaitent recevoir le samedi **avant 15H00**. Si un club visiteur pense être en difficulté pour être sur place à cet horaire souhaité, il doit en avvertir la Commission **avant** le début des compétitions. Il en est de même pour des équipes U13 qui souhaitent recevoir avant 14H00. Des équipes U13 souhaitent recevoir le samedi matin, voir le mercredi après-midi et U11, cela n'est possible qu'après accord avec l'adversaire via une demande par Footclubs, elles sont donc positionnées à 14H15. **Attention pour le FER, quand les clubs reportent une rencontre, celle-ci doit être jouée dans les 15 jours qui suivent et ne pas oublier d'en avvertir le District par mail sécurisé.** Rappel : ces dérogations ne seront plus gratuites. En effet pour certaines rencontres il y a plusieurs demandes de dérogation, par

mésentente entre clubs... Donc la première demande sera gratuite, à partir de la deuxième il sera imputé au club demandeur un droit de dix euros (voir barème financier).

Rappel des horaires réglementaires :

Senior :

D1 à D3 : dimanche 15H00,

D4 : dimanche 15H00, ou 10H30 si pas d'équipe féminine ou U15 D1 le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

D5 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine ou U15 D1 le dimanche matin (dans ce cas 8H45). Possibilité de jouer à 15H00.

D6 et D7 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine ou U15 D1 le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

Futsal : du lundi au vendredi en soirée.

Féminine : dimanche 10H30.

U19, U17, U16, U15 hors D1, U14 : samedi 15H30.

U15 D1 : dimanche 10H30.

U13 : samedi 14H15.

U11 : samedi 10H30

Voici les modifications d'horaires souhaitées et validées par la commission par niveau :

D1 : toutes, le dimanche à 15H00.

D2 : toutes, le dimanche à 15H00.

D3 : toutes, le dimanche à 15H00.

D4 : toutes, le dimanche à 15H00 sauf : Arques 3, Attin 3, Berck 3, Blendecques 3, Blériot 3, Bourthes 3, Coulogne 3, Crémarest, Cucq 3, Esquerdes, Fort Vert 3, Landrethun le Nord 2, Longuenesse JS 4, Lys Aa Foot 2, Recques sur Hem 3, St Inglevert, St Tricat, Verchocq Ergny Herly 2, Vieille Eglise, Wimereux 3, Wizernes à 10H30 pour tous ces équipes.

D5 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf : Blangy sur Ternoise, Bonningues les Ardres, Calais Balzac, Equihen Plage 2, Filièvres, Les Attaques, Licques 2 à 15H00 pour toutes ces équipes. Fort Vert 4 reçoit à 8H45.

D6 : toutes, le dimanche à 10H30.

D7 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf : Réty 2 et Surques Escoeuilles 3 qui reçoivent à 8H45.

Seniors à 8 : toutes, le dimanche à 10H30.

Futsal : Arques Futsal : ??, Blériot 1 et 2 jeudi 20H00, Boulogne Thunders Futsal 1 et 2 mardi 21H00, Calais Jeunes Beau Marais Futsal 2 mercredi 20H45, 3 jeudi 20H30, Calais Union Futsal 2 et 3 mardi 20H30, Guemps Futsal mardi 20H00, Guines Cornailles 1 et 2 lundi 20H30, Longuenesse Futsal 1 et 2 lundi 20H45, Oye Plage Futsal mardi 20H00, Rinxent Futsal 1 et 2 jeudi 21H00, Sangatte mardi 20H30, Wimereux Futsal 2 lundi 21H00.

Féminine à 8 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf : Ambleteuse samedi 17H00, Bezinghem samedi 15H30, Bomy samedi 15H00, Bourthes 2 dimanche 15H00, Coulogne samedi 18H00, Coyecques samedi 15H00, Hardingen samedi 15H30, Helfaut samedi 17H00, Marquise 2

samedi 17H30, Neufchatel samedi 17H30, Recques sur Hem 2 samedi 17H30, Renescure samedi 15H00, Watten samedi 17H00.

Rappel : pour jouer à l'aide d'éclairage artificiel, ce dernier doit être classé au minimum en E7. La commission des terrains et installations sportives est à votre disposition pour vous informer et classe votre éclairage, excepté en féminines à 8.

Calendrier Général : La commission passe ensuite à l'élaboration du calendrier général :

Groupes : La commission a essayé de tenir compte des souhaits des clubs. Un point de nos RG précise que ces souhaits doivent arriver dans les 15 jours qui suivent la fin des championnats. Maintenant des changements (hors D1) peuvent intervenir si accord des deux clubs concernés par mail sécurisé avant le 12 août.

Le tirage au sort des groupes de D1 s'est déroulé en présence des représentants des clubs suivants : Attin, Audruicq, Blaringhem, Blendecques, Boulogne ESL, Bourthes, Calais Beau Marais, Calais RC, Conchil le Temple, Condette, Coquelles, Cucq, Eperlecques, Etaples Haute Ville, Fort Vert, Hesdin Marconne, Longuenesse JS, Lumbres, Marquise, Neufchatel, Nielles les Bléquin, Nortkerque, Pays de St Omer, Recques sur Hem, Rinxent, St Léonard, St Martin les Boulogne, St Martin lez Tatinghem, Verton, Watten, Wimille.

Excusé : Aucun.

Absents : Beaurainville, Berck, Le Portel St, Le Touquet, Pays de la Lys.

En premier a été tiré au sort les 9 accédants, à raison de 3 par groupes. Puis les 6 équipes 2 ou 3, puis les 4 équipes rétrogradées de la Ligue. Enfin les équipes qui étaient déjà en D1 en 22/23. C'est une jeune main qui se charge du tirage, avec l'aide de Jennifer pour l'affichage.

Senior à 8 : A ce jour (15/07), il y a 8 équipes engagées : Bezinghem 3, Calais Balzac 3, Frencq 3, Pays de la Lys 4, Recques sur Hem 4, Samer 3, Humbert 2, Wimille 4. La commission décide d'attendre début septembre pour publier le ou les groupes car elle pense et espère avoir d'autres engagements suite à la reprise dans les clubs.

Futsal :

Attention : la semaine en District est du lundi au dimanche qui suit, pour une meilleure compréhension par rapport aux matchs de la Ligue.

D1 A
Arques Futsal ??
Longuenesse Futsal
Calais Beau Marais Futsal 2 mercredi 20H45
Calais Union 2 mardi 20H30
Guines Cornailles lundi 20H30
Rinxent Futsal jeudi 21H00
Wimereux Futsal 2 lundi 21H00
Boulogne Thunders Futsal mardi 21H00
Blériot jeudi 20H00
Exempt

D2 A
Blériot 2 jeudi 20H00
Calais Beau Marais Futsal 3 jeudi 20H30
Guemps Futsal mardi 20H00
Guines Cornailles 2 lundi 20H30
Longuenesse Futsal 2 lundi 20H45
Oye Plage Futsal mardi 20H00
Rinxent Futsal 2 jeudi 21H00
Sangatte mardi 20H30
Boulogne Thunders Futsal mardi 21H00
Calais Union 3 mardi 20H30

Féminines :

Attention cette saison, compétition en deux phases à la demande des clubs.

D1 A D 10H30	D1 B D 10H30	D1 C D 10H30	D1 D D 10H30
Fort Vert	Recques sur Hem 2 S 17H30	Bourthes 2 15H00	Hardinghen S 15H30
Vieille Eglise	Watten S 17H00	Huby St Leu	Colembert
Nortkerque	Renescure S 15H00	Montreuil 2	Marquise 2 S 17H30
Coulogne S 18H00	Helfaut S 17H00	Rang du Fliers	Landrethun le Nord
Bonningues les Ardres	Bomy S 15H00	Conchil le Temple	Wissant
Ardres	Coyecques S 15H00	Bezinghem S 15H30	Ambleteuse S 17H30
Guines Marais		Neufchatel S 17H30	Wimille
Exempt		Verton 2	Exempt

Les groupes jeunes seront affichés dès que possible.

Concernant les compétitions seniors, futsal, féminines et jeunes, la commission est toujours prête à prendre les engagements d'équipes dans la mesure des places disponibles et du respect de nos RG. Mais cela dans des délais raisonnables. Donc si des clubs souhaitent ajouter des équipes, hâtez-vous !

Obligations des clubs masculins herbe :

Obligations des clubs, à minima, dont l'équipe senior A masculine évolue en District

Niveau	Nombre équipe(s)	Classement terrain	Nombre arbitre(s)
D1	2 seniors et 2 jeunes ou féminines	T 5	2 dont un majeur
D2	2 seniors et	T 5	1

	<i>2 jeunes ou féminines</i>		
D3	<i>2 seniors et 1 jeune ou féminine</i>	T 6	1
D4	<i>2 seniors et 1 jeune ou féminine</i>	T 6	1
D5	<i>2 seniors ou 1 senior et 1 jeune ou féminine</i>	T 6	1
D6	1 senior	T 7	1
D7	1 senior	T 7	0

Pénalisation :

1) Nombre d'équipes non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : interdiction d'accession pour l'équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

-Pour accéder le club doit remplir l'obligation du niveau supérieur la saison précédente.

2) Niveau de classement du terrain non respecté :

-interdiction d'accession pour l'équipe concernée.

3) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : amende et moins deux mutés en équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.

-3^{ème} saison et plus : amende, zéro muté en équipe senior A et interdiction d'accéder au niveau supérieur pour la 1^{ère} équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité

Tableaux des mouvements de fin de saison :

Senior :

Ce tableau est affiché dans un PV annexe pour une question technique de mise en page.

Futsal :

Mouvements Futsal fin de saison 2023/2024

D1 :

Nombre d'équipes 2023/2024	10	10	10	10
Nombre de montée en R2	1	1	1	1
Nombre de descente(s) de R2	0	1	2	3
Nombre de montées de D2	2	2	2	2
Nombre de descente(s) en D2	1	2	3	4
Nombre d'équipes 2024/2025	10	10	10	10

D2 :

Nombre d'équipes 2023/2024	En fonction des engagements (1 groupe)			
Nombre de montées en D1	2	2	2	2
Nombre de descente(s) de D1	1	2	3	4
Nombre d'équipes 2024/2025	En fonction des engagements			

Ce tableau peut être revu avant le début des championnats en fonction d'arrivée(s) supplémentaire(s) ou de retrait(s) d'équipe(s), si cela entraîne l'ajout ou le retrait d'un groupe au niveau D2.

Jeunes : le District a une accession en U15, U16, U17 et U18 Ligue. Le premier d'U14, U15, U16, U17 D1 accédera en Ligue de la catégorie d'âge suivante pour la saison 2024/2025, si aucun empêchement réglementaire s'y oppose.

En U13, au moins une équipe de notre District accèdera en U14 Ligue, ensuite cela sera fait en fonction du classement au cahier des charges.

Mutés supplémentaires : Après la parution du PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage (affiché le 30/06/23 sur notre site), certains clubs ont le droit à un, voire deux mutés supplémentaires. Comme il a été indiqué dans ce PV, l'attribution de ce droit doit être signalée au District (la Ligue quand l'équipe A est en Ligue avec copie au District) pour le 23/08/23 faute de quoi ce droit serait perdu. Un tableau récapitulatif paraîtra avant le début des compétitions (1^{er} tour de Coupe de France).

Prochaine réunion sur convocation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).

Le Président

M D. Hary

Le Secrétaire

M S Mille